



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 16 mars 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances.

Est absent, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 22-03-16-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 22-03-16-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 13.2 « Aide financière à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

| SUJETS TRAITÉS  | RÉSOLUTION     | SUIVI  |
|---|----------------|--|
| École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique | CA 21-06-02-24 | Tenue de la rencontre publique le 9 septembre à 13h30. Étaient présents : la MRC, la municipalité de Les Cèdres et son consultant, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.<br>Réception de la décision de la CPTAQ par courriel. La CPTAQ demande à la Municipalité et à la MRC de confirmer leur intention de travailler au dépôt d'une demande d'inclusion simultanément à la demande d'exclusion pour l'école primaire.<br>Rencontre le 6 octobre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.<br>Adoption de la résolution suivante : « Demande à la Commission de protection du territoire agricole pour l'inclusion à la zone agricole du lot numéro 2 047 347 à Les Cèdres : autorisation » lors du conseil extraordinaire du 6 octobre 2021.<br>Transmission de la demande d'inclusion à la Commission de protection du territoire agricole le 11 novembre 2021. |



|   |                       |   |
|---|-----------------------|---|
|   |                       | <p>Rencontre le 19 novembre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Transmission de documents demandés par la CPTAQ.</p> <p>Deux rencontres avec la municipalité et le Centre de service scolaire pour le suivi du dossier.</p> <p>Demande de rencontre avec le MAMH pour le projet de modification du schéma envoyé le 5 janvier 2022.</p> <p>Considérant la complexité du dossier avec les acteurs impliqués, ministères, CMM, MRC, municipalité, CPTAQ et les délais du centre de service pour construire l'école, M. Yannick Gignac, directeur régional, MAMH, a proposé de faire une demande de report du délai pour l'obtention de la subvention au ministère de l'Éducation.</p> <p>Pour ce faire une rencontre a eu lieu avec la représentante du bureau de la députée de Soulanges, le préfet et le maire des Cèdres.</p> <p>Réception d'un avis de modification de l'orientation préliminaire, la commission pourrait ordonner l'exclusion demandée avec prise d'effet par une modification au schéma d'aménagement dans les 24 mois suivant la date de la décision.</p> |
| <p>Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion</p> | <p>CA 21-11-10-21</p> | <p>Transmission des documents à la ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole le 30 novembre 2021.</p> <p>Transmission de la résolution à la ville de Vaudreuil-Dorion le 18 novembre 2021.</p> <p>Réception des documents pour le dossier par la CPTAQ.</p> <p>Réception d'une lettre de recevabilité concernant les documents de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de la Commission de protection du territoire agricole le 2 février 2021.</p> <p>La demande a été refusée par la CPTAQ. La Ville de Vaudreuil-Dorion et la MRC demanderont une rencontre avec la présidente de la CMM madame Valérie Plante afin que la CMM révise sa position.</p>   |

**3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2022 : ADOPTION**

**CA 22-03-16-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 9 février 2022 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

**4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

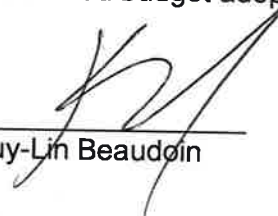


### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 22-03-16-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 22-03-16 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-03-16, le tout en fonction du budget adopté ».

  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

*Madame Danie Deschênes, présidente du comité des finances demande à ce que le détail de 550 000 \$ des fonds COVID de la MRC soit étudié au comité des finances.*

### 5.1.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU 31 DÉCEMBRE 2021 : DÉPÔT

Madame Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances, présente le rapport du directeur général sur l'état des finances de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 31 décembre 2021. Le directeur général en fait le dépôt conformément à la loi.

|  | Cumulatif<br>2020    | Cumulatif<br>2021    | Budget initial<br>2021 | Budget amendé<br>2021 | Disponibilité |
|--|----------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Revenus</b>   |                      |                      |                        |                       |               |
| Quotes-parts   | 13 283 224 \$        | 13 777 158 \$        | 14 479 642 \$          | 14 479 642 \$         | 4.85%         |
| Transferts   | 11 604 181 \$        | 15 449 820 \$        | 8 296 608 \$           | 13 981 104 \$         | -10.51%       |
| Services rendus  | 7 950 491 \$         | 8 909 511 \$         | 9 278 750 \$           | 9 278 750 \$          | 3.98%         |
| Intérêts   | 146 254 \$           | 94 651 \$            | 200 000 \$             | 200 000 \$            | 52.67%        |
| Autres revenus   | 62 955 \$            | 399 545 \$           | 17 500 \$              | 17 500 \$             | -2183.11%     |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>   | <b>33 027 105 \$</b> | <b>38 630 790 \$</b> | <b>32 272 500 \$</b>   | <b>37 956 996 \$</b>  | <b>-1.78%</b> |
| <b>Charges</b>   |                      |                      |                        |                       |               |
| Administration générale  | 4 781 983 \$         | 5 139 172 \$         | 5 489 450 \$           | 5 525 608 \$          | 6.99%         |
| Sécurité publique  | 6 512 101 \$         | 7 124 611 \$         | 7 954 830 \$           | 7 957 090 \$          | 10.46%        |
| Transport  | 90 447 \$            | 111 003 \$           | 89 430 \$              | 90 590 \$             | -22.53%       |
| Hygiène du milieu  | 11 207 731 \$        | 10 938 080 \$        | 13 856 940 \$          | 13 875 759 \$         | 21.17%        |
| Santé et bien-être   | 226 469 \$           | 535 481 \$           | 894 090 \$             | 968 823 \$            | 44.73%        |
| Aménagement, urbanisme et développement                          | 10 570 532 \$        | 12 473 690 \$        | 4 423 150 \$           | 10 270 342 \$         | -21.45%       |
| Loisirs et culture   | 308 829 \$           | 262 168 \$           | 345 250 \$             | 345 250 \$            | 24.06%        |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>   | <b>33 638 092 \$</b> | <b>36 584 205 \$</b> | <b>33 053 140 \$</b>   | <b>39 033 463 \$</b>  | <b>6.27%</b>  |
| <b>Conciliation à des fins fiscales</b>                          |                      |                      |                        |                       |               |
| Affectations   | 7 014 685 \$         | 4 951 803 \$         | 780 640 \$             | 1 076 467 \$          | -360.01%      |
| <b>Excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales</b> | <b>6 343 698 \$</b>  | <b>6 998 389 \$</b>  | <b>- \$</b>            | <b>- \$</b>           |               |



### 5.1.3 FRAIS DE REPRÉSENTATION ET COTISATIONS

#### 5.1.3.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION

**CA 22-03-16-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses des employés de la MRC en fonction des documents déposés.

**Proposition adoptée.**

#### 5.1.3.2 COTISATION ANNUELLE 2022 AU BARREAU DU QUÉBEC POUR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COÛT DE 2 508,82 \$ : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation annuelle 2022 du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le paiement de la cotisation annuelle 2022 au Barreau du Québec pour monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 2 508,82 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

#### 5.1.3.3 RENOUELEMENT D'ABONNEMENT DE MONSIEUR SIMON BELLEMARE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2022 AU COÛT DE 495 \$ PLUS TAXES ET POUR L'ADHÉSION À L'ASSURANCE JURIDIQUE ET DU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES AU COÛT DE 395 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022, à titre de membre régulier, pour monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que cet abonnement fait partie du contrat de travail de monsieur Simon Bellemare;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le paiement de l'abonnement de monsieur Simon Bellemare à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 au montant de 495 \$, taxes non incluses, et de 395 \$, taxes incluses, pour l'assurance juridique et du programme d'aide aux membres en 2022.

**Proposition adoptée.**





**5.1.3.4 COTISATION 2022-2023 À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC POUR MADAME HSIN-HUI HUANG, SPÉCIALISTE EN GÉOMATIQUE, AU COÛT DE 590 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour Mme Hsin-Hui Huang, à titre de membre régulier pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le paiement de la cotisation à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'année 2022-2023 pour madame Hsin-Hui Huang à titre de membre régulier, au coût de 590 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.5 COTISATION ANNUELLE 2022 À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) AU COÛT DE 670,69 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR est un regroupement d'organismes municipaux visant à fournir un support technique aux élus et aux gestionnaires municipaux, par la mise en commun de l'expertise municipale en gestion de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en étant membre, la MRC bénéficie de formations à tarifs avantageux, d'un bulletin hebdomadaire de l'actualité en GMR, d'un accompagnement et d'une représentativité auprès des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'en 2021 l'AOMGMR a été présente, notamment dans le suivi de la modernisation de la consigne et de la refonte du système de collecte sélective, du projet de règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, de la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), de la stratégie québécoise de valorisation des matières organiques et du Règlement sur la valorisation des matières résiduelles, de l'enquête et audience publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes par le BAPE;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** la dépense pour le renouvellement 2022 de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles pour un montant de 670,69 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.6 COTISATION ANNUELLE 2022 À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGCMQ) POUR LES DEUX CONSEILLERS EN COMMUNICATION AU COÛT TOTAL DE 632,36 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) depuis plus de 10 ans;



CONSIDÉRANT QUE l'AGCMQ s'est imposée comme la référence dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ACMQ permet de profiter d'une tarification avantageuse pour la participation au colloque ainsi qu'à diverses formations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des communications;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-346;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le renouvellement de l'abonnement à l'ACMQ pour madame Marie-Eve Gingras-Gosselin, conseillère en communication ainsi que monsieur Simon Richard, conseiller en communication – Responsable des relations avec le milieu, pour un montant total de 632,36 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.7 COTISATION 2022-2023 À L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC POUR MADAME MARIE-PASCALE PIGEON, CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, AU COÛT DE 483 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Association des aménagistes régionaux du Québec pour madame Marie-Pascale Pigeon à titre de membre régulier pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation de madame Marie-Pascale Pigeon à l'AARQ, à titre de membre régulier, pour l'année 2022-2023 au coût de 483 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.8 RENOUELEMENT D'ABONNEMENT AU CLUB DE PRESSE BLITZ AU MONTANT DE 650 \$, PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Presse Blitz est la référence provinciale des professionnels en communication qui doivent réaliser des relations de presse afin de communiquer avec les médias;

CONSIDÉRANT QUE le répertoire du Club de Presse Blitz contient plus de 38 000 contacts référencés en politique, radio, télévision, médias écrits et numériques;

CONSIDÉRANT le mouvement important de personnel dans les différentes sphères médiatiques;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-349;

POUR CES MOTIFS,



**CA 22-03-16-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** la MRC de Vaudreuil-Soulanges à renouveler son abonnement avec le Club de Presse Blitz au montant de 650 \$, plus les taxes.

**Proposition adoptée.**

#### **5.1.4 FORMATION, COLLOQUE, CONCOURS**

##### **5.1.4.1 PARTICIPATION DE MADAME NATACHA LATOUR, TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ À LA FORMATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAYE (ACP) AU COÛT DE 698 \$, PLUS LES TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que madame Natacha Latour est membre de l'ACP;

CONSIDÉRANT que madame Latour est accréditée Spécialiste en conformité de la paye;

CONSIDÉRANT que pour le maintien de l'accréditation, madame Natacha Latour doit maintenir son adhésion à l'ACP en tant que membre professionnel et satisfaire aux exigences de formation professionnelle continue (FCP);

CONSIDÉRANT que les exigences relatives à la FCP sont de 14 heures par année;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-454.

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-13** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** madame Natacha Latour, technicienne en comptabilité, à participer à deux formations de 7,5 heures, chacune offerte par l'ACP en avril 2022, pour un coût total de 698 \$ taxes non incluses.

**Proposition adoptée.**

##### **5.1.4.2 PARTICIPATION DE MADAME MARIE-ÈVE GINGRAS-GOSSELIN ET DE MONSIEUR SIMON RICHARD AU COLLOQUE ANNUEL 2022 DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC POUR UN MONTANT DE 2 040 \$, PLUS LES TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'ACMQ s'est imposé comme le plus important exercice de mise à niveau et de formation dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE les deux derniers colloques annuels de l'ACMQ ont été annulés en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, la MRC a été récipiendaire de trois Plumes d'excellence;

CONSIDÉRANT l'évolution accélérée de la communication municipale depuis la pandémie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des communications;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-346;

POUR CES MOTIFS,



**CA 22-03-16-14** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** la participation au colloque annuel de l'ACMQ pour Mme Marie-Eve Gingras-Gosselin, conseillère en communication et M. Simon Richard, conseiller en communication – Responsable des relations avec le milieu pour un montant total de 2 040 \$, plus les taxes, ainsi que les frais d'hébergement et autres frais en fonction des politiques applicables à la MRC.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.3 PARTICIPATION DE LA MRC AU CONCOURS DES PLUMES D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) POUR LE PROJET « FAIS PAS JUSTE RECYCLER, TRICYCLE » AU COÛT DE 75 \$, PLUS LES TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) depuis plus de 10 ans et qu'elle participe régulièrement au concours des Plumes d'excellence;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, la MRC a été récipiendaire de trois Plumes d'excellence;

CONSIDÉRANT le succès de la campagne « Fais pas juste recycler, Tricycle »;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-349;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-15** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** la MRC de Vaudreuil-Soulanges à soumettre le projet « Fais pas juste recycler, Tricycle » au concours des Plumes d'excellence de l'ACMQ au montant de 75 \$, plus les taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4.4 INVITATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) À PARTICIPER AU 5E RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : AUTORISATION**

**CA 22-03-16-16** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au 5<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le mercredi 27 avril 2022.

**Proposition adoptée.**

**5.1.5 ACHAT, INSTALLATION**

**5.1.5.1 ACHAT POUR LE REMPLACEMENT DE 2 BATTERIES PAR LE GROUPE CLR AU SITE RELAIS DE PINCOURT, AU COÛT TOTAL DE 800 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède la compétence en matière de radiocommunication en assurant en tout temps (24/7/365) le lien radio nécessaire aux services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC;





CONSIDÉRANT QUE les batteries alimentent les répéteurs aux sites d'antenne, assurant la relève énergétique des radiocommunications auprès des services d'incendie de la MRC lors de pannes de courant, requérant un niveau de tension à pleine capacité au moment d'une panne, prévenant ainsi la réduction prématurée de leur autonomie lors d'une panne prolongée;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de 2 batteries au site relais de Pincourt le 21 février 2022, faisant suite à une panne de courant de 15 minutes, rendant le répéteur inopérant et ayant nécessité un déplacement des techniciens du Groupe CLR sur place dont la vérification de la tension des batteries a permis de conclure que les 2 batteries avaient atteint la limite de leur cycle de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un lien contractuel depuis 2021 avec le Groupe CLR par résolution no CA 20-12-09-06 et renouvelé en 2022 par résolution no CA 21-11-10-23, portant sur l'entretien et la maintenance des équipements du réseau de radiocommunication et sur le service d'urgence 24/7/365 nécessaire pour palier à des pannes du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire de tout le matériel de radiocommunication aux sites d'antenne couvrant son territoire;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-17** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'entériner** l'achat pour le remplacement de 2 batteries par le Groupe CLR au site relais de Pincourt le 21 février 2022, au coût total de 800 \$, plus taxes applicables, à la suite d'une vérification de leur niveau de tension lors d'une panne de courant.

**Proposition adoptée.**

**5.1.5.2 AUGMENTATION DE 4 HEURES D'OUVERTURE PAR SEMAINE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION EN PÉRIODE ESTIVALE POUR UN MONTANT DE 10 038 \$ EXEMPT DE TAXES AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, atteignant près de 58 000 visites en 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon une évaluation de la fréquentation journalière de l'écocentre en période estivale, il y a été démontré que le samedi et le dimanche sont les journées les plus achalandées dépassant en moyenne 30 visiteurs à l'heure;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des plages horaires ajoutées le samedi et le dimanche (8 h à 9 h et 16 h à 17 h) en 2021 démontre la pertinence de leur mise en place, permettant une meilleure répartition de l'achalandage et une diminution du temps d'attente;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de gestion des opérations des écocentres de la MRC avec Nature-Action Québec permet à la MRC de réaménager les heures d'ouverture et de fermeture du site afin de répondre aux besoins des citoyens, et ceci, selon un taux horaire établi au contrat;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-18** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



**d'autoriser** la dépense pour l'ajout de 140 heures d'ouverture à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour la période estivale 2022 avec Nature-Action Québec, incluant trois préposés, selon un taux horaire de 23,90 \$, pour un montant maximal de 10 038 \$, exempt de taxes, payé selon le nombre réel d'heures travaillées, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2022.

**Proposition adoptée.**

**5.1.5.3 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT ET D'IDENTIFICATION DE LA PISTE CYCLABLE À LA SORTIE DU SITE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 800 \$, AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, atteignant près de 58 000 visites en 2021;

CONSIDÉRANT la piste cyclable qui longe la rue Henry-Ford et son utilisation accrue en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation à la sortie sur le site de l'écocentre est insuffisante et que le croisement au niveau de la piste cyclable représente un risque potentiel de collision;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la signalisation sur le site de l'écocentre et que la bonification de l'affichage permettrait d'améliorer la sécurité aux abords de la piste cyclable et de réduire les risques de collision;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** la dépense pour l'achat et l'installation de panneaux d'arrêt et d'identification de la piste cyclable à la sortie des visiteurs et des fournisseurs sur le site de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour un montant maximal de 800 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 ÉCOCENTRE**

**5.2.1.1 COMPACTION DE LA MATIÈRE À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION – OCTROI DE CONTRAT À PÉTROLE LÉGER POUR LE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT DE LA PELLE HYDRAULIQUE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 8 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une pelle hydraulique à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour la compaction de la matière dans les conteneurs;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC 22-01-26-18 qui autorise l'octroi d'un contrat pour l'opération de la pelle hydraulique à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour le ravitaillement en carburant sur appel et que l'offre de services de Pétrole Léger, en date du 13 janvier 2022 est la plus basse;



CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont prévues au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **octroyer** un contrat pour le ravitaillement en diesel sur appel à l'entreprise Pétrole Léger, pour une durée maximale d'un an s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, payé au litre et incluant des frais de livraison, pour un montant maximum de 8 000 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.2.1.2 OCTROI DE CONTRAT À REVALORISATION TPOL POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES PNEUS HORS NORMES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES, DU 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2024, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 16 500 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les pneus hors normes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Revalorisation TPOL inc. en date du 4 janvier 2022 pour une période de deux ans, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du tonnage réel collecté;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 46;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, transport et valorisation des pneus hors normes du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à Revalorisation TPOL inc. pour un montant maximum de 16 500 \$ avant taxes, payé en fonction du tonnage réel collecté pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024.

**Proposition adoptée.**

**5.2.1.3 OCTROI DE CONTRAT À GFL ENVIRONMENTAL INC. POUR LE TRAITEMENT DU SABLE CONTAMINÉ SUITE À UN DÉVERSEMENT À L'ÉCOCENTRE À RIGAUD POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la découverte d'un déversement d'une grande quantité d'antigel à moteur sur le site de l'écocentre à Rigaud survenu le 12 février 2022;





CONSIDÉRANT la procédure en cas de déversement de matières dangereuses et l'utilisation de sable comme matière absorbante suite aux consignes du service incendie de la ville de Rigaud et la collaboration du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale du Centre de contrôle environnemental du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques stipulant de faire ramasser et traiter le sable contaminé;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour la disposition et le traitement du sable et que l'offre de services de GFL Environmental Inc. est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-22** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à GFL Environmental Inc. pour le traitement du sable contaminé suite à un déversement à l'écocentre à Rigaud pour un montant maximal de 3 000 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

## **5.2.2 COURS D'EAU**

### **5.2.2.1 COMPLÉMENT AU CONTRAT DE AECOM POUR LES JAUGEAGES, LES RELEVÉS DE NIVEAUX D'EAU ET LA MOBILISATION POUR SIX TRONÇONS DES RIVIÈRES DES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET D'ARGENTEUIL AU COÛT DE 8 393,18 \$, INCLUANT LES TAXES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la convention qui devait se terminer en 2021 sera prolongée jusqu'en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les jaugeages et les relevés de niveaux d'eau de certains tronçons de six rivières (Delisle, Rouge, à la Raquette, du Nord, de l'Ouest et Dalesville) n'ont pas pu être réalisés au printemps 2021 dans le mandat de AECOM, résolution 21-05-19-25;

CONSIDÉRANT les besoins d'effectuer des jaugeages et des lignes d'eau de certains tronçons de cours d'eau de six rivières (Delisle, Rouge, à la Raquette, du Nord, de l'Ouest et Dalesville) qui sont nécessaires au calage et à la validation des modèles hydrodynamiques pour les chercheurs de l'INRS-eau dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables;

CONSIDÉRANT l'extra de 8 393,18 \$, toutes taxes incluses, demandé par AECOM pour terminer le contrat au printemps 2022 et effectuer les jaugeages et les lignes d'eau de certains tronçons de cours d'eau nécessaires au calage et à la validation des modèles hydrodynamiques de six rivières (Delisle, Rouge, à la Raquette, du Nord, de l'Ouest et Dalesville);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729 à même le poste de cartographie des zones inondables;

POUR CES MOTIFS,





**CA 22-03-16-23** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le paiement d'un extra à AECOM pour terminer la campagne de jaugeages et de lignes d'eau pour six tronçons des rivières des MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'Argenteuil au coût de 8 393,18 \$ incluant les taxes.

**Proposition adoptée.**

### 5.2.3 AVIS DE CONFORMITÉ

#### 5.2.3.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-0140 AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LA RÉALISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 625, RUE CHICOINE, POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE (H3) : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 22-02-0140 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble situé au 625, rue Chicoine, lot numéro 3 720 104, zone H5-755 pour permettre la construction d'une habitation multifamiliale (H3);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 22-02-0140 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** la résolution numéro 22-02-0140 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'elle soit réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité de la résolution numéro 22-02-0140 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

#### 5.2.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS À ACCESS INFORMATION MANAGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit se départir de ses documents en choisissant une méthode de destruction qui respecte la confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE le procédé de déchiquetage s'avère le plus sécuritaire pour préserver la confidentialité;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues pour la destruction des documents confidentiels pour l'année 2022, Access Information Management est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 120 00 419
- 02 130 00 419

POUR CES MOTIFS,



**CA 22-03-16-25** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'octroyer** un contrat à Access Information Management pour le déchetage de documents de la MRC en 2022 au montant de 96 \$, aux quatre semaines, plus les taxes, auquel s'ajoute un montant de 4,95 \$ par boîte à détruire de manière ponctuelle.

**Proposition adoptée.**

**5.2.5 RÉSOLUTIONS DES MRC DE L'ÉRABLE ET DU ROCHER-PERCÉ - IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.6 LES ÉLU(E)S MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN : APPUI**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élu(e)s municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élu(e)s municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élu(e)s municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-26** IL EST PROPOSÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **condamne** avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **joigne** sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **demande** au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **invite** ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **déclare** son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;



**que** copie de cette résolution **soit envoyée** au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et aux médias régionaux et nationaux.

**Proposition adoptée.**

**6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7.1 AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU : ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER FERLAND EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le dernier affichage en décembre 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de monsieur Olivier Ferland à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : 02 46 000 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson  
APPUYÉ PAR : monsieur François Pleau et résolu**

**d'autoriser** l'embauche de monsieur Olivier Ferland pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 7 mars 2022, à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 7 et l'échelon 5 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**7.2 INSPECTEUR RÉGIONAL AUX COURS D'EAU : NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER FERLAND**

CONSIDÉRANT les articles 104, 105 et 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'article 17 du Règlement numéro 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de nommer un inspecteur régional aux cours d'eau pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil numéro 16-05-25-14 nommant des fonctionnaires de la MRC à titre d'inspecteurs régionaux aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Olivier Ferland, à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau, depuis le 7 mars 2022, qui aura pour rôle d'appliquer la réglementation relative aux cours d'eau.

POUR CES MOTIFS,



**CA 22-03-16-28** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**de nommer** monsieur Olivier Ferland, agent d'intervention aux cours d'eau, à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau.

**Proposition adoptée.**

**7.3 CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID GUY EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de monsieur David Guy à titre de conseiller en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : 02 610 00 141

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-29** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** l'embauche de monsieur David Guy pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 14 mars 2022, à titre de conseiller en aménagement du territoire à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 8, échelon 3 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**7.4 AGENTS DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT (QUATRE POSTES ÉTUDIANTS) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT**

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'environnement au projet d'implantation de la collecte des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-03-16-30** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de recruter** jusqu'à un maximum de quatre étudiants à titre d'agents de sensibilisation en environnement, d'une durée déterminée de 16 semaines, du mois de mai à août 2022, à 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**





**8. SÉCURITÉ**

**8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

**8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

**8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

Sujet traité au point 5.2.2.1.

**10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

**10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**10.3.1 NOUVELLE CARTE INTERACTIVE DES OCCURRENCES DES ESPÈCES EN SITUATION PRÉCAIRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**10.4 ÉCOCENTRES**

Les sujets ont été traités sous le point 5.2.1.

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Sujet traité au point 5.2.3.1.

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.



**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**13.1 RECONNAISSANCE DE MONSIEUR RAYMOND MALO : INFORMATION ET POSITIONNEMENT**

*Monsieur Raymond Malo quitte son siège.*

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, explique l'importance de célébrer les années de service de M. Malo par un événement d'envergure.

Elle suggère que le mandat pour la gestion de la soirée reconnaissance soit donné à l'externe (organisation, cocktail, repas, etc.). Les élus se déclarent d'accord avec la proposition.

**CA 22-03-16-31** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et

**de mandater** monsieur le directeur général et madame Deschênes pour engager les sommes nécessaires à l'embauche d'une ressource externe pour assurer la gestion de l'événement et d'autoriser les dépenses nécessaires pour la tenue d'un tel événement (cocktail, repas, etc.) et que les sommes nécessaires soient prises à même le Fonds des politiques.

**Proposition adoptée.**

*Monsieur Raymond Malo reprend son siège.*

**13.2 AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN : AUTORISATION**

Madame Deschênes demande que la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin reçoive plus que le 10 000 \$ déjà alloué. Elle mentionne que c'est un attrait touristique majeur et que les municipalités locales ont reçu des demandes. La proposition de donner 15 000 \$ de plus à partir du Fonds des politiques sera faite à la séance du conseil du 30 mars prochain.

CONSIDÉRANT QUE Pointe du Moulin a été un des premiers équipements retenus d'intérêt régional et répond aux critères établis par le Conseil de la MRC joints à la présente;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC à cet organisme est de 10 000 \$ depuis le début de soutien aux organismes régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif de la MRC unanimement propose au Conseil de majorer à 25 000 \$ pour l'année financière 2022 la subvention à cet organisme qui est une carte de visite et un landmark important pour toute la région de Vaudreuil-Soulanges;

**CA 22-03-16-32** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de suggérer** au Conseil de la MRC **de majorer** à 25 000 \$ la contribution financière à la Société de développement du Parc Historique de la Pointe-Du-Moulin pour l'année financière 2022.

**Proposition adoptée.**

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.



15. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

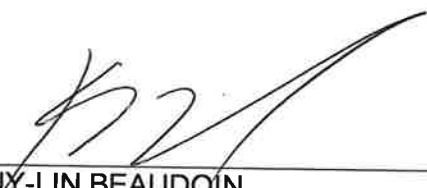
16. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 22-03-16-33** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et adoptée et résolu

**que** la séance **soit levée** à 14 h 35.

**Proposition adoptée.**

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier